

Copyright, Copyleft

par Véronique Dassas

Dans une phase antérieure, au moment où les idées flottent encore, légères et avinées, au plafond des discussions de fin de soirée, ce numéro s'appelait *Voleurs d'idées*, en écho, sans doute, au comique de l'expression « propriété intellectuelle ». Les idées, elles, rigolaient bien à l'idée qu'on pût les voler. Nous volons bien plus vite que tout le monde, murmuraient-elles entre elles.

Du coup, elles fusaient.

Nous ferons un numéro plein de citations sans citer personne et on verra bien qui osera nous poursuivre. Nous ferons tout un plat de la disparition des auteurs. Nous mourrons de rire devant ceux qui prétendent se faire payer pour écrire des livres et écouler du nom d'auteur. Les livres, c'est pas fait pour être vendu, c'est fait pour être distribué gratuitement à ceux qui en ont besoin comme d'une dose, disait avec force l'un des junkies de notre compagnie qui revenait à peine de sa dernière piqûre. Les images, c'est fait pour circuler dans les machines à reproduire, c'est fait pour se déformer et se reformer autrement, librement. Vive Duchamp, vivent tous les voleurs de génie et pour les autres, clémence ! que diable !

C'était vite dit mais bientôt nous dûmes convenir que la question s'agissait dans bien d'autres cirques que le nôtre : se multipliaient les bureaux d'avocats spécialisés dans le droit d'auteur, fleurissaient les luttes des pigistes contre les éditeurs de journaux diffusant leurs textes sur CDrom sans payer de droits, les polémiques

sur le droit de prêt dans les bibliothèques françaises, les poursuites contre Napster, etc.

Le numéro que nous publions aujourd'hui est une première étape de réflexion. Nous l'avons d'emblée placé sous le signe de la remise en cause du droit d'auteur, tout en faisant entendre un point de vue en sa faveur, ne serait-ce que pour saisir ce que nous ne savions que confusément, c'est-à-dire que les législations étaient complexes et pleines de failles, avant même que le choc du numérique ne viennent les rendre complètement obsolètes.

Manquent de grands pans d'analyse qui concernent le salaire des « créateurs » à mettre en rapport avec toute une critique déjà existante du rapport entre travail et salaire. Manque une analyse de la question du logiciel libre qui fait rêver certains à une contestation au sein même des rapports de production capitalistes tout en posant, entre autres, des problèmes complexes de contrôle de la qualité et donc de l'efficacité technique des produits. Manque dans la foulée une réflexion plus vaste sur la dématérialisation des moyens de production...

Nous reviendrons donc vraisemblablement au fil des numéros sur ces questions qui s'enchâssent dans la problématique des droits d'auteur et lui font prendre sa véritable mesure. Pour le moment voici les cartes que nous avons mises sur la table pour commencer à jouer.

Jean-Claude Guédon retrace ici l'origine du droit d'auteur en lien avec l'histoire du livre ; il rappelle que le droit d'auteur est à ses débuts une façon de « savoir à qui attribuer la responsabilité d'un texte qui ne serait pas acceptable » et que la notion même d'auteur est une fiction « qui se marie diablement bien avec la

commercialisation du document après l'imprimé ». Pour lui, le droit d'auteur est ultimement une technique sociale, un avatar de la notion d'individu qu'il faudrait désormais, avec Internet, penser comme « phonémique », n'existant « que dans la mesure où il entretiendrait des relations distinctives stables avec d'autres individus » pour en arriver à « déplacer radicalement la notion d'auteur et de création de l'ordre du solitaire à l'ordre de la distribution ».

Pour se porter à la légitime défense du droit des auteurs, Jean-Michel Sivry commence par « mettre un peu d'ordre dans les termes » qui définissent la propriété intellectuelle et distinguer en particulier le droit d'auteur du brevet. Pour lui, dans le cadre de l'économie de marché, « les droits d'auteur des créateurs se défendent », quitte à être même « un mode de rémunération d'avenir ». Il rappelle qu'ils ne protègent pas les idées mais « la forme qui sert à les exprimer », qu'ils garantissent au créateur son statut de « travailleur "improductif", fondamentalement insubordonné aux règles du profit ». Il conclut non sans une certaine ironie sur la relativité du droit d'auteur, illustrée par quelques exemples des multiples et parfois cocasses exceptions prévues par la loi.

Terry Cochran, dans « © et interdits de penser », établit d'emblée que « la substance de la propriété devient toujours plus abstraite » mais que la propriété intellectuelle qui serait « une sorte de parasite de la matière » est comprise sur le plan légal et économique dans un « rapport initial au livre ». Or le livre est décalé « par rapport aux transformations radicales dans les processus de matérialisation de l'esprit ». Il faut penser les implications de la propriété intellectuelle au-delà du livre, dans une époque « où la matérialisation est de plus en plus soumise à la comptabilité » et cela dans le

domaine des sciences y compris humaines. Cochran conclut en fustigeant l'idéologie de l'auteur et une logique qui « consiste à découper des produits matériels du domaine public, à les attacher à un nom quelconque en vue de leur exploitation ». Tranchant !

C'est aussi de l'auteur dont parle Thierry Hentsch en évoquant le *Phèdre* de Platon, l'auteur qui sclérose la pensée en écrivant et qui perd son texte une fois écrit pour le livrer « à toutes les interprétations et à tous les abus ». Plus de paternité pour le texte, mais une gestation dans la matrice qu'est la lecture.

À qui appartient la Shoah ? demande Catherine Mavrikakis, à propos des *Mémoires* d'Eichmann rendues publiques récemment par le gouvernement israélien. Pas de droits d'auteur pour les héritiers du nazi, pas plus que pour une éventuelle maison d'édition qui publierait son œuvre. Le droit d'auteur serait lié à une « éthique de l'auteur ». La Shoah n'appartiendrait donc qu'à ses victimes ? Et encore, puisque toute œuvre sur la Shoah doit tenir compte de « l'impossibilité de raconter ». Écrivains du silence... mais qui a les droits sur le silence ? Un texte critique de la mise en place d'une morale du droit d'auteur. Sans équivoque : « Il n'y a pas de droit sur le droit à être auteur. »

De Réjean Ducharme, Gilles Marcotte fait un « copiste inspiré », citant de mémoire beaucoup, parfois mal à dessein, toute une série d'écrivains dont il convoque les mots, instaurant « une relation de texte à texte qui, au-delà des idées, des thèmes, préserve une possibilité quasi infinie d'interprétation qui est issue du classique. » Il est vrai que la figure du moine copiste sied assez bien à Ducharme, un copiste devenu séculier qui aurait retenu l'idée de la retraite monastique. Pas la mort de l'auteur, l'absence.

Les deux derniers textes de ce dossier sont empruntés à *Libres enfants du savoir numérique*¹, un livre récemment paru en France et rassemblant à la fois des textes américains et français contre le *copyright*. Le groupe d'artistes qui signe le texte, Critical Art Ensemble, retourne le jugement habituel sur le plagiat en affirmant que celui-ci est un « enrichissement culturel ». « Le principal objectif du plagiaire sera (...) de restaurer la dynamique et la dérive instable du sens, en s'appropriant et en recombinaut des fragments de culture. » Suivent des considérations sur l'hypertexte et l'échec de ce que les auteurs appellent « la révolution vidéo » des plagiaires utopistes. Un appel à l'audace.



Hors dossier, trois textes courts de Paolo Virno chapeautés par un titre adornien. Pour faire lien avec les droits d'auteur, on lira en particulier « La vulgarité de l'oracle », sur une chronique tenue un temps par Guido Ceronetti, dans *La Stampa*. L'auteur en sort écorché et l'art de la citation massacré. Pour avoir essayé « d'amender la culture de masse en lui faisant humer des pétales exquis », les maximes de Ceronetti revêtent « la trivialité déconfite de l'Oracle ».

Une nouvelle rubrique intitulée *Annales*, texte du chœur de l'Institut Trempet et de ses joyeux drilles. Pas toujours joyeux dans le fond, ces drilles-là, mais assez doués pour la formule et l'intelligence polymorphe (comme les petits pervers du père Freud). Faire mine de réfléchir au jour le jour, faire flèche de tout bois et viser là où ça fait mal. Saint-Augustin ne s'en sort pas et la mort non plus. « La mort meurt ». La

¹ Éditions de l'Éclat, Paris, 2000.

mère aussi. Quant à Tadeusz Borowski, écrivain et survivant d'Auschwitz, il s'est suicidé le premier juillet 1951.

Un écho du numéro précédent, donné par Alain-Napoléon Moffat. Il répond à Jean-Marc Piotte et s'oppose à une façon jugée simpliste d'en appeler aux forces progressistes traditionnelles (syndicats, groupes populaires) pour construire un Québec indépendant et socialiste. Moffat proteste : il ne voit actuellement qu'embourgeoisement, unanimité, conformismes, bénéfices marginaux et discours apeuré sur la mondialisation. Retour à la lutte des classe, s'il vous plaît et que ça saute !

Vous aurez votre dose bi-annuelle d'*Horresco referens* avec, dans le rôle de Diogène, nul autre que le grand Ik. Si vous pleurez sur le sort des immigrants politiques et que vous lisez *l'Itinéraire*, vous êtes foutus.

Et pour finir, une section livres et son cortège d'auteurs, histoire de ne pas être à une contradiction près. Et pas des moindres en plus (les auteurs) : deux monstres sacrés : Guy Debord et Theodor Adorno, plus un *outsider* : Georges Trow. Sur le principe du fil qui conduit parfois d'une lecture à l'autre. Trois maîtres de la critique recensés par les femmes du Trempet.

Ce sera tout pour ce numéro dont la présentation, en cette année sportive, bat tous les records d'ouverture et de fermeture de guillemets.